



LETTRE D'INFORMATION COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

JUIN 2016

AIRVAUDAIS VAL DU THOUET



Olivier FOUILLET,
Président de la Communauté
de Communes Airvaudais-
Val du Thouet

Mesdames, Messieurs, habitantes et habitants de l'Airvaudais-Val du Thouet

Les élus communautaires et moi-même avons souhaité vous présenter de façon simple et condensée l'ensemble des services offerts à la population par la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet (CCAVT) et répondre à certaines de vos interrogations. Nous avons choisi la diffusion d'une lettre d'information :

elle est un moyen de venir jusqu'à vous tous et de vous donner accès aux actualités de cet établissement. Notre site Internet (www.cc-avt.fr) reste également un outil de communication efficace ; nous vous le recommandons dans le cadre des questions que vous vous poseriez sur nos engagements, nos prises de décisions ou encore nos services ; de plus il possède de nombreux liens vous permettant de vous diriger vers des sites spécialisés.

Tout d'abord je souhaite vous rappeler les conditions qui ont présidé à la naissance de ce nouveau territoire : à la fin de l'année 2013, la rapidité avec laquelle les élus ont dû se prononcer quant à la mise en place de la CCAVT n'a permis ni les expertises ni les réflexions nécessaires à anticiper sereinement son fonctionnement. C'est ainsi, par exemple, que le niveau des redevances

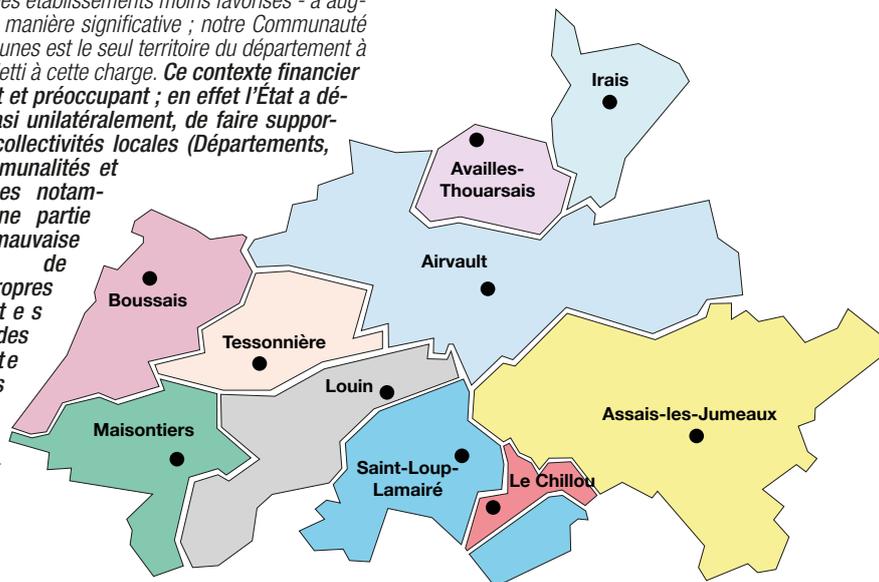
et taxes visant à équilibrer les comptes n'a pas pu être ajusté avec précision à cette nouvelle situation. En effet, alors que deux communautés de communes fusionnaient partiellement avec deux syndicats, nous étions contraints, par les différentes réglementations étatiques, de fixer des tarifs, des montants de redevances ou encore des niveaux de fiscalité sans que les bilans des anciennes structures n'aient été arrêtés ! En somme et par comparaison, cela reviendrait pour un foyer à acheter un véhicule sans savoir si le lendemain il aurait les moyens de le payer...

*De surcroît, les dotations de l'État ont très fortement diminué et le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) - consistant à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des établissements moins favorisés - a augmenté de manière significative ; notre Communauté de Communes est le seul territoire du département à être assujéti à cette charge. **Ce contexte financier est inédit et préoccupant ; en effet l'État a décidé, quasi unilatéralement, de faire supporter aux collectivités locales (Départements, Intercommunalités et Communes notamment) une partie de la mauvaise gestion de ses propres comptes publics des quarante dernières années***

afin de limiter la dette publique de la France dépassant aujourd'hui 2 000 milliards d'euros et représentant environ 96 % de son Produit Intérieur Brut. L'offre des services étant liée à la levée de la fiscalité, aux tarifications et redevances, ces déséquilibres ont obligé les élus à faire des choix et à trouver des solutions adaptées.

Accompagnés d'agents compétents, responsables et dynamiques, les conseillers communautaires se sont engagés, quasiment toujours à l'unanimité et en recherchant le consensus, au profit du maintien et de la qualité des prestations faites à la population.

Vous souhaitant une bonne lecture de ce document, je vous retrouve à la fin de celui-ci car les élus, forts de ce constat, ont décidé de prendre le destin de la collectivité en mains...



Situation actuelle

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet s'est substituée à la Communauté de Communes de l'Airvaudais et à celle du Val du Thouet. Elle a intégré le Syndicat de la Chevalerie du Thouet et celui d'Auralis et a repris une partie du Syndicat Mixte du Pays Thouarsais dissous le 31 décembre 2013, en ce qui concerne la gestion des déchets.

Ce nouvel établissement public s'étend sur 10 communes (Airvaut, Assais-les-Jumeaux, Availles-Thouarsais, Boussais, Le Chillou, Irais, Louin, Maisontiers, Saint-Loup-Lamairé et Tessonnière).

Malgré une nouvelle organisation au sein de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet concernant des services différemment structurés et identifiés, cela représente peu de changements pour le citoyen.

Les compétences des anciennes structures ont été reconduites par la nouvelle Communauté de Communes. Deux nouvelles compétences ont été prises dès la création : la construction de la gendarmerie et la gestion des piscines.

De plus au 1^{er} janvier 2016, la Communauté de Communes s'est dotée de la compétence action sociale. Elle a repris les missions effectuées par l'ex Sivu Aide à domicile.

Ainsi, la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet gère : l'aménagement du territoire / le projet de réhabilitation de la salle Augustin Bordage à Airvaut / l'économie / le tourisme / le site du Cébron avec ses aménagements sportifs et touristiques / la Chevalerie du Thouet / le service des déchets / l'assainissement collectif et non collectif / le soutien aux communes dans la gestion de leur outil informatique / la médiathèque / les piscines / le Centre Intercommunal d'Action Sociale / l'enfance-jeunesse.

La Communauté de Communes est administrée par un conseil communautaire formé d'élus municipaux de chaque commune membre. Ce conseil a élu un Président et quatre Vice-Présidents. Le conseil communautaire est actuellement composé de 28 titulaires, *nom des suppléants en italique.*

Airvaut : Olivier FOUILLET (Président), Maryse CHARRIER, Jacky MÉTAY, Huguette ROUSSEAU, Jacky JOZEAU, Lucette ROCHER, Jean-Marie COLIN, Jacques MÉTREAU, Claire SAINCOURT, Viviane CHABAUTY, Jacky PRINÇAY, Philippe MORIN

Assais-les-Jumeaux : Jean-Pierre CESBRON, Jean-Michel PROUST, Claude SERVANT

Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT (2^e Vice-Président), Henri JOLIVET

Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET

Le Chillou : Jeanne BARIGAULT, Pascal ROCHARD

Irais : Joël MEUNIER, Jérémy CHEVALIER

Louin : Monique NOLOT, Mathias DIXNEUF, Maryse BARIGAULT

Maisontiers : Jean-François COIFFARD (4^e Vice-Président), Alain GILLES

Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU (1^{er} Vice-Président), Micheline RÉAU, Ludovic BARREAU, Jacques CHAUVÉAU

Tessonnière : Frédérique DAMBRINE (3^e Vice-Présidente), Gilles SORIN



LETTRE D'INFORMATION

**AIRVAUDAIS
VAL DU THOUËT**

Aménagement du territoire

Participation au maintien de services en milieu rural

La Communauté de Communes investit dans le maintien de services pour l'ensemble de la population sur plusieurs communes du territoire.

Des équipements sont à destination de l'enfance (Relais Petite Enfance), de la jeunesse (Résidence Habitat Jeunes et Point Animation Jeunesse), de commerces et services de proximité (Maison de santé, multiservice), de la culture (Médiathèque) et des loisirs, apprentissages et pratiques sportives (Maison familiale rurale, piscines, aires de jeux, salles de sport).



MAISON FAMILIALE RURALE



AIRE DE JEUX



SALLE DE SPORT



PÔLE ENFANCE



MÉDIATHÈQUE



PISCINE



MULTISERVICE



BASSIN DE BAINNADE



MAISON DE SANTÉ



R.H.J. ET P.A.J.

Réhabilitation de la Salle Augustin Bordage à Airvault



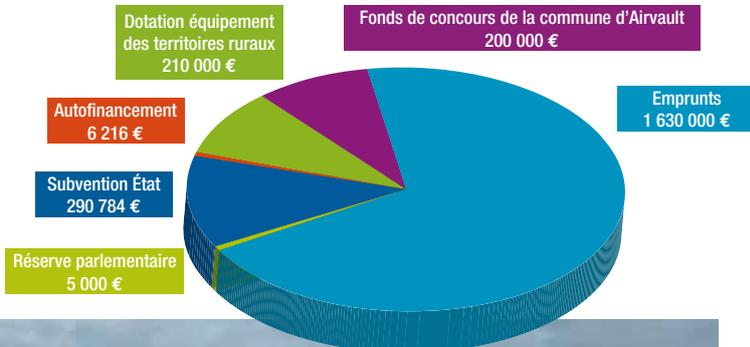
Au vu des différentes études réalisées, les élus communautaires se sont orientés vers la réhabilitation de la salle existante pour un coût de projet fixé à 1 000 000 d'euros. Une équipe de conception incluant un architecte est en cours de recrutement ; elle déterminera le choix des réalisations

dont les priorités ont été fixées en concertation avec les usagers de la salle, tout en respectant l'enveloppe budgétaire impartie.

La collectivité recherchera un maximum de financements extérieurs afin de réaliser ce projet dans les meilleures conditions possibles. Les aides pourraient atteindre 50 % du montant global, l'objectif fixé étant de ne pas réaliser d'emprunt pour ne pas endetter la collectivité. La définition du projet s'étalera jusqu'à fin 2016 pour une obtention du permis de construire et un choix des entreprises début 2017. Les travaux devraient commencer au cours de l'été 2017.

Gendarmerie d'Airvault

Afin de maintenir une brigade sur le territoire, 8 logements pour les gendarmes permanents, 2 pour les adjoints volontaires et des bureaux sont en construction. La fin des travaux est prévue au début de l'année 2017. Le financement est estimé à 2 342 000 € TTC. Le remboursement des emprunts sera couvert par les loyers.





**AIRVAUDAIS
VAL DU THOUET**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

Économie

La Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet possède 3 zones dédiées au développement économique. Une étude menée par Deux-Sèvres Aménagement (D.S.A.) porte actuellement sur un inventaire de disponibilité foncière et bâtiminaire locale (public et privé). S'appuyant sur ce diagnostic, les élus pourront agir efficacement en participant au développement économique malgré les erreurs du passé (vente de terrains sans projet, spéculation foncière...).



La Pointe du Renard (Airvault)



Le Dessus de Dissé (Airvault)



Auralis 1 (Tessonnière)

Deux journées de formation aux marchés publics ont été organisées et financées par la Communauté de Communes à destination des acteurs économiques du territoire.



Photo du 23 février 2016

PLUS D'INFOS
economie@cc-avt.fr

Tourisme

Une partie de la compétence Tourisme est déléguée à l'Office de Pôle (Tourisme en Gâtine). La Communauté de Communes subventionne l'association T2A (Tourisme Animation en Airvaudais) et le Syndicat d'Initiative du Val du Thouet de Saint-Loup-Lamairé.



www.tourisme-gatine.com



www.avt-tourisme.fr



www.rvsaintloup.fr



Site du Cébron

www.lacducebron.fr

Salle de sport avec mur d'escalade (financé par la Région et des fonds européens). Aires de jeux, bassin de baignade et aire naturelle de camping (les deux derniers sont labellisés Tourisme et Handicap).



Chevalerie du Thouet

www.lachevalerieduthouet.fr

Deux sites d'hébergement pour les groupes



La Guinière d'Aubigny



Lamairé

Hébergements insolites pour particuliers et groupes (cabanes et roulottes au Cébron)



Taxe de séjour

Mise en place au 1^{er} janvier 2016 par la Communauté de Communes, elle est payée par les personnes réservant un hébergement marchand sur le territoire. Elle n'est donc pas supportée par les habitants.

PLUS D'INFOS
chevalerie@cc-avt.fr





LETTRE D'INFORMATION

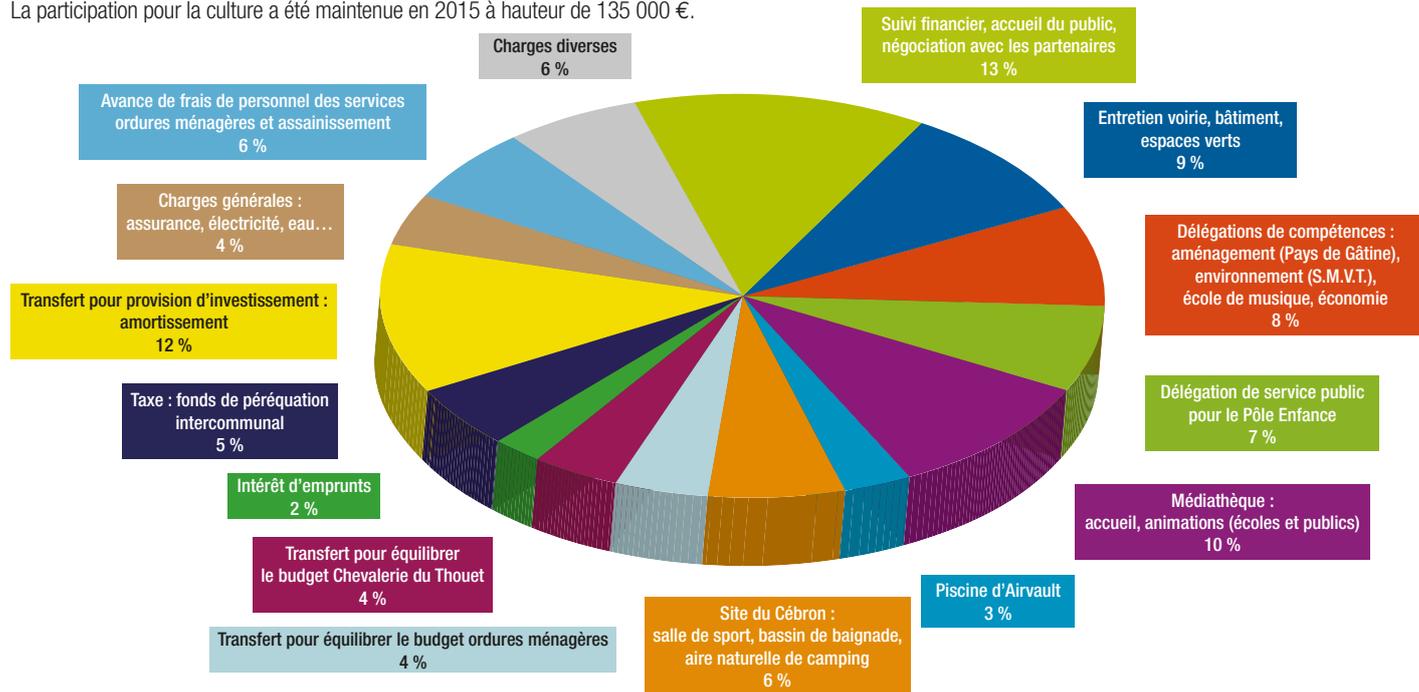
**AIRVAUDAIS
VAL DU THOUËT**

Finances

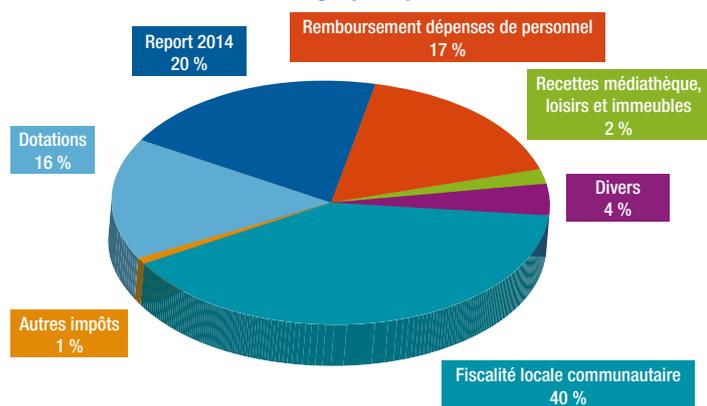
Répartition des dépenses de fonctionnement 2015 par service à la population : 1 783 234 euros

Les budgets ordures ménagères et assainissement sont gérés à part car financés par la redevance et non l'impôt local.

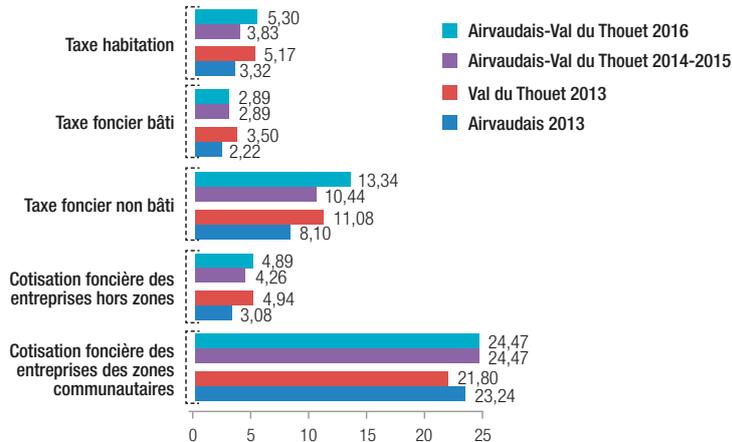
La participation pour la culture a été maintenue en 2015 à hauteur de 135 000 €.



Recettes de fonctionnement budget principal 2015 : 2 186 732 euros



Evolution de la fiscalité locale communautaire



Comparaison avec les territoires voisins

Taux 2016	CC Airvaudais-Val du Thouet	CC Parthenay-Gâtine	CC Thouarsais
Taxe habitation	5,30	11,75	11,58
Taxe foncière bâti	2,89	1,75	1,24
Taxe foncière non bâti	13,34	13,34	6,17
Taxe additionnelle foncier non bâti	48,19 <small>(collectée par les communes)</small>	48,19 <small>(collectée par les communautés de communes)</small>	
Cotisation foncière des entreprises	24,47*	25,30	26,48

*CFE de zone 24,47 ou CFE communale + fiscalité additionnelle communautaire (exemple Airvault = 25,30)





AIRVAUDAIS
VAL DU THOUET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

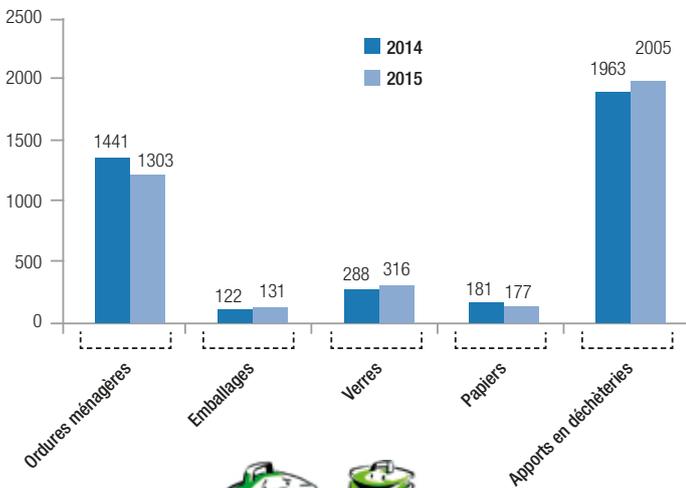
Gestion des déchets

Que comprend votre facture d'ordures ménagères ?

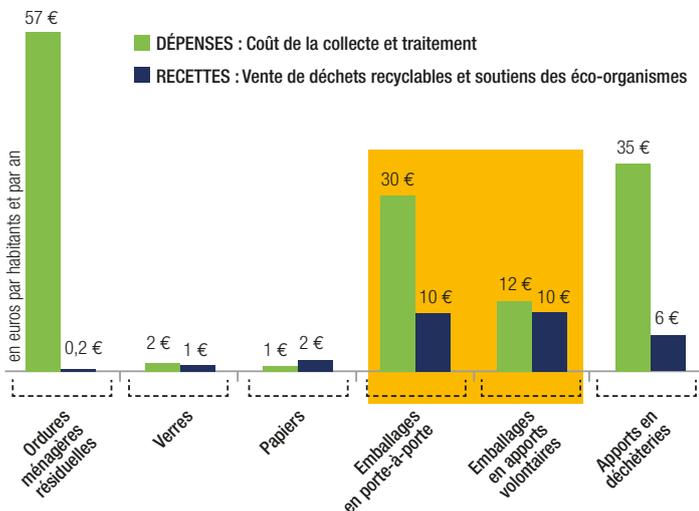
- 65 % pour la collecte et le traitement des ordures ménagères
- 2 % pour la collecte et le traitement du tri en points d'apports volontaires
- 33 % pour la collecte et le traitement des déchets déposés en déchèteries



Evolution des tonnages des déchets collectés



Service gestion des déchets : dépenses et recettes 2014 par type de déchets et par habitant



Le tri sélectif est plus rentable en points d'apports volontaires qu'en porte à porte.

Facturation

En 2016, la facturation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) est trimestrielle.

La REOM a subi une augmentation de 25 % liée à l'expertise suivante :

- redevance fixée en 2013 ne permettant pas de couvrir les charges du service
- augmentation des coûts de traitement des déchets comme l'évolution de la Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP) passant de 7,5 € en 2007 par tonne d'ordures ménagères à 32 € en 2015
- recouvrements difficiles
- redevance globalement inférieure à celle des territoires voisins.

Ces décisions étaient difficiles à prendre mais justifiées au regard de la situation financière du budget ordures ménagères ; d'ailleurs les effets sont déjà visibles avec un remboursement de 23,61 % des lignes de trésorerie dans le courant du mois d'avril 2016.

Le conseil communautaire a fait le choix de modifier le mode de financement du service gestion des déchets : la REOM disparaîtra à partir du 1^{er} janvier 2017 au profit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

La TEOM fera partie de la taxe foncier bâti. La Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet adoptera un produit fiscal qui déterminera alors un taux s'appliquant à la base fiscale du bien immobilier.



Le tri en points d'apports volontaires a été plus important en 2015 malgré la suppression des caisses jaunes en porte à porte (+ 7,4 % pour les emballages et + 9,8 % pour les verres) ; légère baisse de 2,3 % pour les papiers. Les apports en déchèteries ont augmenté aussi de 2,1 %. Tous les efforts de tri ont permis de réduire le volume des ordures ménagères (poubelles et points de regroupement) de 9,6 %.



Les bons gestes pour un bac bien collecté

Positionner le bac avec ouverture du couvercle face à la route
Eloigner le bac de plus de 50 cm de tout obstacle (mur, voiture, arbre, lampadaire...)

Ne déposer aucun déchet à l'extérieur du bac
Regrouper si possible, les bacs par deux

Retrouvez les guides de tri, de compostage et la liste des points d'apports volontaires au siège de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet ou sur le site Internet www.cc-avt.fr.



PLUS D'INEOS
om@cc-avt.fr





LETTRE D'INFORMATION

**AIRVAUDAIS
VAL DU THOUËT**

Assainissement



Station de traitement des eaux usées d'Assais-les-Jumeaux à lit bactérien



- Études en 2016 (Repéroux et Irais)
- Stations d'épuration
- ✓ Travaux 2016 : suppression de la station d'épuration de Louin par connexion du réseau d'assainissement de la commune sur la station d'épuration d'Airvault afin d'améliorer la qualité des eaux rejetées.

Assainissement collectif : 1 logement sur deux concerné

Redevance assainissement collectif (en euros pour 120 m ³) (hors redevance agence de l'eau)				
Tarifs 2013-2016	2013	2014	2015	2016
Communauté de Communes de l'Airvaudais	276,52			
Communauté de Communes du Val du Thouët	268,12			
Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouët		273,82	273,82	290
Communauté de Communes Parthenay-Gâtine (Secteur urbanisé majoritairement)	185,90	196,68	211,20	215,60
Syndicat des Eaux de Gâtine (Secteur rural : Thénézay, Secondigny, Vasles...)	316,80	316,80	316,80	316,80
Communauté de Communes du Thouarsais	252,12	261,36	276,32	281,60

Service astreinte pour intervention sur réseau en domaine public :
06 25 09 14 12

Assainissement non collectif

Pour tout projet neuf ou de réhabilitation, le dossier doit être validé pour la conception et la bonne exécution par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). N'hésitez pas à nous contacter.

Tarifs des contrôles assainissement non collectif (en euros)				
Tarifs 2016	Conception	Bonne exécution	Fonctionnement (fréquence)	Vente du bien
Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouët		105	75 (tous les 8 ans)	150
Communauté de Communes Parthenay-Gâtine (Syndicat des Eaux de Gâtine)	65	85	67 (tous les 10 ans)	150
Communauté de Communes du Thouarsais	84,15	168,30	147,43 (tous les 8 ans)	147,43

Renseignez-vous sur les systèmes d'assainissement non collectif sur www.developpement-durable.gouv.fr



PLUS D'INEOS
assainissement@cc-avt.fr

Mutualisation du service informatique et communication

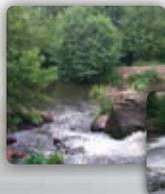
La maintenance informatique, les études, les conseils, la gestion de la téléphonie sont dispensés par le service informatique de la Communauté de Communes. Il intervient sur un parc informatique d'environ 270 ordinateurs selon les besoins et demandes des services communautaires, des mairies du territoire, des écoles publiques, du Centre Intercommunal d'Action Sociale Airvaudais-Val du Thouët, de l'EHPAD Les Résidences du Thouët (site d'Airvault et de Saint-Loup-Lamairé)... Ce service facilite l'utilisation des technologies d'information et de communication pour l'ensemble du territoire et travaille sur les supports de communication de la Communauté de Communes.



Salle informatique de l'école primaire Ernest Pérochon à Airvault

PLUS D'INEOS
informatique@cc-avt.fr





**AIRVAUDAIS
VAL DU THOUET**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

Médiathèque

Consultation sur place libre et gratuite
Adhésion gratuite pour les -18 ans
Accès internet et WIFI gratuits
Adhésion nominative et valable un an
Durée de prêt maximum de 3 semaines
Possibilité de portage à domicile (contactez la médiathèque)

Des espaces adaptés à tous les publics



Espaces adolescents



Espaces jeunes, coin des parents et adultes



Grainothèque



Espace numérique

- 4 agents pour un espace d'accueil au public de 408 m²
- 8 000 visiteurs par an
- 27 000 prêts de documents/an
- 19 heures hebdomadaires d'ouverture au public sur 208 jours par an
- 101 séances d'accueil scolaire en 2015
- 1 518 inscrits
- 18 000 euros d'achats de documents, soit 2,50 euros par habitant et par an
- 1 000 documents déposés par la médiathèque départementale
- 23,41 euros (coût Médiathèque par habitant)

Horaires d'ouverture au public

mardi		16 h-18 h
mercredi	10 h-12 h	14 h-18 h
vendredi		16 h-18 h
samedi	10 h-18 h	



Tarifs 2016 (en euros)

Adhésion	Adhérent territoire AVT	Adhérent hors AVT
Enfants, jeunes -18 ans	Gratuit	
Associations, écoles	Gratuit	5
Adultes actifs ou retraités		
Bibliothèque	10	13
Discothèque-Vidéotheque	10	13
Médiathèque	13	15
Tarifs réduits (étudiants, demandeurs d'emploi)		
Bibliothèque	5	7
Discothèque-Vidéotheque	5	7
Médiathèque	7	8
Familles		
Bibliothèque	13	15
Discothèque-Vidéotheque	13	15
Médiathèque	16	18
Autres tarifs à l'unité		
Remplacement carte perdue	1	1
Remplacement sac perdu	4	4
Internet et wifi	Gratuit	Gratuit
Impression et photocopie A4 N/B	0,20 Gratuit pour demandeurs d'emploi sur justificatif	

Nombreux partenariats avec les structures et associations du territoire

Intervention au niveau des activités périscolaires pour les écoles d'Airvault via le centre socioculturel de l'Airvaudais et du Val du Thouet. Accueil des scolaires et des services à la petite enfance du territoire. Prêts gratuits aux établissements scolaires. Structures et associations du territoire + prêt payant aux établissements scolaires hors territoire. Dépôt relais du Centre Régional de Documentation Pédagogique pour les enseignants. Dépôts de livres et animations dans les EHPAD du territoire.

Participation aux événements régionaux : Histoire de lire en Gâtine avec le Réseau des Bibliothèques du Pays de Gâtine. Terre de lecture avec la médiathèque départementale. Participation aux prix des lecteurs du Festival des littératures Européennes de Cognac.

Animations à la médiathèque tout au long de l'année pour tous les âges et tous les goûts (Heure du conte, ateliers découvertes, rencontres d'auteurs, projections de films, soirées musicales, conférences-débats, animations numériques, journées jeux, spectacles, clubs de lecture...).



1 place des Jardins
79600 Airvault
05 49 63 27 41
www.mediathèque-avt.fr
Catalogue en ligne pour un accès aux collections 24 h/24



PLUS D'INFOS
mediathèque@cc-avt.fr





**AIRVAUDAIS
VAL DU THOUET**



LETRE D'INFORMATION

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.)

Avec l'âge, la maladie ou le handicap, vous rencontrez des difficultés pour accomplir les gestes simples de la vie quotidienne.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.) met à votre disposition des Aides à domicile qui vous accompagneront dans votre vie de tous les jours pour vous apporter l'aide dont vous avez besoin.

UN SOUTIEN POUR LA PERSONNE EN PERTE D'AUTONOMIE

- Assistance aux personnes (aide au lever, au coucher)
- Aide à la toilette, à l'habillage, à la préparation des repas
- Cours
- Entretien du logement



- Entretien du linge
- Maintien du lien social

Le service se charge de toutes les démarches et documents administratifs.

Le Département, les Caisses de retraite ou les Mutuelles peuvent prendre en charge une partie ou la totalité des frais selon vos ressources.

Cette aide peut être temporaire ou de longue durée selon votre degré d'autonomie.

Le C.I.A.S. Airvaudais-Val du Thouet propose des prestations adaptées à vos besoins, vous envoie des professionnels compétents (aides à domicile, auxiliaires de vie...), assure une évaluation des prestations et est à votre écoute dans le respect de vos droits et libertés.

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 45 à 17 h 30
Fermés le mercredi après-midi
33 Place des Promenades
BP 2007 - 79600 AIRVAULT
Tél : 05 49 63 60 75 - Fax : 05 49 63 60 80



PLUS D'INEOS
saad@cc-avt.fr

Les piscines de l'Airvaudais-Val du Thouet



Un flyer a été distribué dans les écoles et déposé dans les mairies du territoire pour informer des tarifs et horaires 2016. Ce document est consultable sur Internet ou au siège social.



Enfance Jeunesse

La Communauté de Communes exerce tout au long de l'année un soutien en direction de la jeunesse et de l'enfance en déléguant son action à des structures compétentes :

- le centre socioculturel de l'Airvaudais et du Val du Thouet pour le Relais Petite Enfance, le Centre de Loisirs et le Point Animation Jeunesse,
- l'association Un Toit en Gâtine avec les 9 logements de la Résidence Habitat Jeunes
- l'école de musique d'Airvault, Saint-Loup-Lamairé et Thénézay.

...Suites et perspectives

Après mûre réflexion, la totalité des élus de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, souhaite que la CCAVT et la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine fusionnent dans un avenir proche afin d'offrir aux habitants un avenir solide au sein d'un ensemble cohérent, connu et apprécié.

Ce choix est l'aboutissement de longues années de collaboration avec le Pays de Gâtine dans des domaines aussi divers que l'aménagement du territoire (Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Gâtine : SCoT incluant l'Airvaudais-Val

du Thouet), les différentes missions menées avec le Pays (ingénierie, groupements de commande, obtention de fonds européens, contrat local de santé, CARUG...), l'organisation du groupement de brigades de gendarmerie (Airvault-Saint-Loup-Thénézay), les partenariats (CLIC de Gâtine, Un Toit en Gâtine pour la mise en place d'une Résidence Habitat Jeunes), le travail en commun de trois centres socioculturels dont celui de l'Airvaudais et du Val du Thouet, l'existence d'une école de musique Airvault-Saint-Loup-Thénézay et la collaboration avec l'Office de Pôle (Tourisme en Gâtine).

Les conseillers communautaires parient sur un fonctionnement rationnel, au bénéfice de tous. Aux côtés des élus de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine, favorables à cette fusion, ils étudient les conditions d'un engagement durable et équilibré.

Gageons que la réussite de cette entreprise soit celle de vous tous, à nos côtés.

Olivier FOUILLET,
Président de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet

Retrouvez l'ensemble de nos activités sur le site internet www.cc-avt.fr



Ouverture du lundi au vendredi :
8 h 30 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 45
☎ 05 49 64 93 48
✉ 05 49 64 94 02
communaute@cc-avt.fr



Communauté de Communes
Airvaudais-Val du Thouet
33 Place des Promenades
BP 60002 - 79600 AIRVAULT